
RAPPORT DE L'ORAL DE GEOGRAPHIE

Preamble

L'épreuve orale de géographie de la session 2024 du concours A-BCPST a été cette année encore satisfaisante. 2292 candidates et candidats sont passés à l'oral, avec une moyenne de 10,8, une médiane à 11 et un écart-type de 3,8, conforme aux années précédentes. Le jury a eu le plaisir d'écouter des exposés de bonne voire d'excellente facture de la part de candidats bien préparés, capables de lire des cartes topographiques et d'en utiliser les différents niveaux d'information, d'exploiter les documents mis à leur disposition, ainsi que de les confronter à des connaissances solides sur les dynamiques territoriales, démographiques, environnementales et socio-économiques des espaces ruraux français. Ces très bons oraux ont valu à leurs auteurs d'excellentes notes d'autant plus remarquables que les horaires dévolus à la géographie sont limités en CPGE BCPST. Elles sont le résultat d'une solide préparation et d'une prise en compte des évolutions récentes des territoires et de la discipline. Un certain nombre des remarques des années précédentes ont été entendues : les exposés sur la diversité des pratiques agricoles et leurs effets sur les territoires ont gagné en précisions et en nuances. De plus, le jury a assisté à bien moins de commentaires qui témoignaient d'une absolue méconnaissance des cartes que les années précédentes. Le jury félicite les candidates et candidats, et remercie les préparateurs pour le considérable travail accompli auprès de leurs étudiants et propose, dans le présent rapport, quelques pistes supplémentaires pour améliorer les prestations des futurs préparateurs.

Une épreuve exigeante mais accessible

Quelques rappels et remarques formels pour commencer. L'épreuve de géographie est exigeante compte-tenu de la quantité de notions que les candidates et les candidats doivent apprendre pour l'exploitation des cartes et des documents d'une grande diversité, le tout avec un temps de préparation de l'oral de 45 minutes. Cela nécessite des connaissances précises et des automatismes de lecture des cartes solidement acquis pour traiter les sujets avec efficacité. Ces derniers sont composés d'un dossier documentaire comprenant un intitulé explicite, une carte topographique au 1 / 25 000 qui sert de base à l'exposé ainsi que deux ou trois documents complémentaires de natures variées (tableaux, cartes, textes, photographies...), dont l'un est tiré du géoportail. En salle de préparation, les candidats disposent chacun de la carte géologique de la France au 1 / 1 000 000 et de l'Atlas du 21^e siècle (Nathan), qu'il est souhaitable de mobiliser afin d'éviter les erreurs sur le contexte du sujet et du territoire d'étude. Cette ressource est fort utile mais ne peut se substituer à une connaissance des territoires, et doit être mobilisée dans le commentaire avec parcimonie.

L'épreuve orale se déroule ensuite en deux temps : d'abord l'exposé, qui consiste en un commentaire fondé sur la carte topographique et sur sa lecture croisée avec les documents du dossier dans la perspective du sujet proposé. Les exposés ne tenant pas compte des documents, dont la présentation et la localisation sur la carte sont trop souvent inexistantes, sont systématiquement pénalisés. Les 20 minutes

dont disposent les candidats sont une durée maximale : s'il est évident que les exposés trop courts sont sanctionnés, ceux qui à l'inverse traînent en longueur en se perdant dans des digressions peu probantes ou dans des redondances ennuyeuses en forme de conclusions interminables le sont tout autant. À la suite de leur exposé, les candidats et candidates répondent aux questions du jury lors d'un entretien de 10 minutes, qui permet de prolonger ou préciser la réflexion mais aussi d'amender certains défauts du commentaire. Le jury tient à rappeler que ce temps d'échange fait pleinement partie de l'évaluation et que tout n'est pas joué à l'issue de l'exposé : un entretien solide peut tout à fait rattraper une prestation initialement mal engagée. Inversement, certains commentaires a priori de bonne tenue ont été décrédibilisés par des réponses peu pertinentes aux questions du jury, révélant des connaissances trop superficielles parfois associées à une incapacité à se corriger. Un oral réussi est donc composé d'un exposé qui traite du sujet posé de manière efficace et d'un entretien pendant lequel le ou la candidat(e) réussit à montrer ses connaissances et à les utiliser pour prolonger sa réflexion et/ou pour corriger les points faibles de son propos avec l'aide du jury.

Une épreuve qui nécessite de mobiliser un vocabulaire précis et juste

Le jury a été favorablement impressionné par la qualité oratoire de la plupart des candidates et candidats : pour l'essentiel, le propos est fluide et clairement énoncé, le ton convaincant, et le niveau sonore agréable, à quelques exceptions près. Rappelons qu'il est difficile aux examinateurs et examinatrices d'entendre et comprendre correctement les candidats et candidates qui leur tournent le dos. Si la maîtrise du français n'a que rarement posé problème cette session, le jury a noté à de trop nombreuses reprises des approximations sur des termes génériques ou techniques: « l'étage cornélien », « l'encastrement du réseau hydrographiques », « la chasse à la courre », « un talus persillé », « le mouchetage du bâti dans la campagne », « une exploitation agri-aquatique », « un territoire défraîchi », l'effet de foehn prononcé « effet de fouène », etc. Et encore quelques expressions familières qu'il convient de bannir comme « les patelins de la diagonale du vide » ou encore une carte « à la ruralité brute ». Les anglicismes sont également mal venus dans un oral de concours: il convient d'éviter de dire qu'un espace « performe » ou que « son économie est boostée ». Le jury insiste donc pour que les candidats utilisent un vocabulaire géographique précis et juste (culture et non « cultivation », attractif et non « attrayant » et encore moins « attracteur », etc.).

Il est également regrettable que les erreurs restent encore nombreuses concernant la lecture des abréviations usuelles de l'IGN (St. pomp. devient « sainte pompe », Ec. « écurie », Coll. « collectivité », etc.). Par ailleurs, le jury apprécierait que les candidats fassent preuve d'un minimum de rigueur dans leur lecture du titre de la carte (« Mercantor » pour Mercantour, « Georges du Verdon » pour gorges, ...), et dans celui du corpus qui l'accompagne : en effet, la confusion entre des termes comme « terroir » lu « territoire », ou entre « PN » et « PNR » conduit à des exposés mal problématisés.

Une démarche d'analyse fondée sur la démonstration cartographique

Toujours sur le plan de la méthode, le jury tient à rappeler avec force que la démonstration cartographique des phénomènes et des processus étudiés est absolument fondamentale : ainsi, de manière assez récurrente, les dynamiques et les différentes formes spatiales de la périurbanisation ne sont pas toujours bien décrites, ni démontrées sur la carte ; de même, il faut être en mesure d'illustrer les conflits d'usages sur la carte et ne pas se contenter de les évoquer sans aucune justification cartographique, au risque de les inventer. Rappelons à ce titre que tous les espaces et dynamiques ne donnent pas lieu à des conflits d'usages. Les jeux d'acteurs, que les candidats ont raison de mobiliser, peuvent également déboucher sur des situations de complémentarités ou de coopérations qu'il convient de prendre en compte dans l'analyse territoriale. Le jury attend donc que les processus et phénomènes mis en évidence soient expliqués et interprétés afin d'éviter l'écueil d'un commentaire purement descriptif. Trop de prestations se fondent sur d'interminables énumérations d'éléments ponctuels présents dans tous les espaces (« on a

un camping ici... et il y en a un ici aussi... et là également ») qui ne permettent pas de rendre compte d'aménagements ou de dynamiques spécifiques en lien avec le sujet. L'inventaire d'infrastructures touristiques, d'équipements administratifs ou de loisirs sur la carte ne saurait relever d'une analyse géographique si les logiques spatiales (pourquoi ici et pas ailleurs ?) ne sont pas interrogées.

Dans le même ordre d'idées, le jury rappelle qu'un commentaire des toponymes ne saurait se substituer à une analyse rigoureuse des dynamiques spatiales sur la carte, d'autant plus que les toponymes sont souvent anciens et décorrélés de la mise en valeur actuelle du territoire étudié (ainsi un toponyme « La Verrerie » en pleine forêt n'est pas signe d'une forte industrialisation de l'espace étudié), et qu'en outre, certains d'entre eux peuvent être trompeurs. Ainsi, le titre d'une carte (Vignemale) ne signifie pas qu'il s'agit d'une région viticole comme l'a affirmé un candidat (sans trouver de vigne sur la carte).

Une utilisation parcimonieuse des post-it est également encouragée afin de ne pas encombrer la carte: les post-it trop nombreux ou trop gros ne font qu'empêcher les candidates et candidats ainsi que le jury d'avoir une vision correcte de la carte. Le jury déconseille aux candidates et candidats de procéder à toute comparaison spontanée entre le territoire étudié et un autre : ces rapprochements sont au mieux inutiles et maladroits, au pire franchement incongrus. Enfin, il est impératif de bannir les expressions « en bas », « en haut », « au-dessus de », « en-dessous de » utilisées pour localiser les phénomènes, au lieu des points cardinaux. À l'inverse cela n'apporte rien de donner les coordonnées précises (longitude et latitude) de l'espace étudié et / ou de certains éléments figurant sur la carte.

Des introductions qui peuvent gagner en pertinence et en efficacité

En ce qui concerne les introductions, trop souvent, elles ne jouent pas leur rôle d'analyse de la localisation de la carte et d'analyse du sujet posé. Le travail de situation de l'espace étudié ne peut se limiter uniquement à une simple localisation administrative, mais doit recontextualiser la carte à différentes échelles, à l'aide de son carton de localisation et de l'atlas : il est nécessaire de prendre en compte l'influence des grandes villes environnantes et de localiser l'espace étudié par rapport aux grands types de territoires ruraux et périurbains en France ainsi que par rapport à des ensembles connus (notamment les grands ensembles physiques). L'analyse rigoureuse de la hiérarchie des axes de communication doit permettre au candidat d'éviter de faire des contre-sens sur l'accessibilité ou l'enclavement du territoire concerné. De même, reprendre de façon systématique les informations contenues dans l'atlas (cartes démographiques, nombre de jours d'enneigement ou d'ensoleillement) est souvent contre-productif : le nombre de jours d'enneigement sur la carte de Narbonne n'a pas vraiment d'importance. L'introduction doit également servir à dégager les grandes unités de la carte, ce qui n'est pas toujours fait.

Quant au sujet, son analyse est trop souvent bâclée, voire complètement enjambée en introduction, alors qu'il est justement là pour donner l'angle d'étude de la carte. L'ignorance complète du sujet se solde donc souvent par un exposé standard sur la région représentée par la carte qui ne satisfait aux exigences du concours. La maîtrise rigoureuse de la définition d'un certain nombre de notions classiques et attendues (terroir, périurbanisation, ruralité, paysage, filière, système intensif/extensif, huerta...) est absolument nécessaire pour pouvoir problématiser le sujet. Les problématiques proposées doivent ainsi partir de l'analyse du sujet, ainsi que de la localisation et de l'organisation précises de l'espace étudié. Elles ne peuvent être ni une simple reformulation du sujet posé, ni une succession de questions correspondant à chacune des parties du plan. En résumé, il est donc impératif d'éviter les introductions « standardisées » reprenant les mêmes types d'informations quels que soient l'espace étudié et le sujet posé. Enfin, le jury attend des candidats des exposés solidement structurés, dont le plan est annoncé dès l'introduction et aux transitions claires. Certes, les plans des commentaires remis sur une feuille séparée au jury ne nuisent pas à l'oral, mais ils sont inutiles si l'exposé est clairement et explicitement organisé. Leur recopiage prend un temps précieux aux candidats et candidates que le jury leur conseille plutôt de consacrer à une étude minutieuse de la carte et de l'ensemble des documents qu'il convient de confronter à la carte.

Des exemples de thématiques à approfondir

Sur le fond, un certain nombre d'éléments restent encore à améliorer, mais ce rapport a choisi de mettre l'accent sur quelques écueils trop fréquents.

L'identification des principales formes topographiques fait encore défaut pour certains candidats, bien que le jury ait constaté des progrès d'ensemble sur ce point: on rappellera que le terme « vallonné » n'est pas adapté et qu'il convient de mobiliser les termes plus justes de plaine, plateau, colline et montagne. A ce titre, le jury déplore que la distinction entre plaine et plateau ne soit pas encore pleinement maîtrisée. Les versants des larges vallées fluviales, en particulier la Garonne ou la Loire, sont souvent mal repérés. Enfin, les expressions « basse montagne », « petite montagne », « faible montagne », voire même « bas reliefs » sont à bannir.

Par ailleurs, le jury souhaiterait rappeler aux candidates et candidats que la connaissance des espaces ruraux qui est au programme du concours comprend non seulement les espaces ruraux marqués par des pratiques et dynamiques agricoles, touristiques et périurbaines, mais aussi les espaces ruraux marqués par des pratiques et dynamiques industrielles. Les traditions industrielles rurales sont le plus souvent méconnues. Les systèmes productifs locaux tels que la coutellerie à Thiers, l'horlogerie jurassienne, la plasturgie à Oyonnax, confection textile et maroquinerie dans le Choletais... ou encore les grandes emprises sidérurgiques de la vallée de la Moselle et de la Fensch, ont d'importants effets sur les espaces ruraux qu'il convient que les candidates et candidats puissent décrire et expliquer. L'origine et l'articulation de ces activités industrielles avec les activités agricoles de ces espaces ruraux permettent également d'intéressants développements. Le jury prend soin pour ces territoires de joindre au corpus un ou plusieurs documents susceptibles de guider les candidats avertis.

En outre, les examinatrices et examinateurs ont été fréquemment confrontés à l'approximation de la définition de l'espace périurbain. Le jury rappelle que le périurbain n'est pas synonyme d'étalement urbain, et se distingue de la banlieue. Comme l'indiquent à la fois l'Insee et le site Géoconfluences, l'espace périurbain est défini par une double caractéristique : d'une part une continuité fonctionnelle avec l'agglomération urbaine notamment visible avec les mobilités domicile-travail, et d'autre part une discontinuité morphologique avec l'agglomération urbaine c'est-à-dire une interruption du bâti entre d'une part la commune-centre et sa banlieue et d'autre part les communes périurbaines.

Le jury a noté également plusieurs insuffisances et des lacunes concernant l'analyse des espaces forestiers. Si le statut juridique des forêts est globalement maîtrisé (forêt domaniale, communale, etc.), les régimes fondamentaux comme les futaies et les taillis sont par contre souvent ignorés. De même pour les essences, les forêts de conifères étant souvent résumées aux « pins » et celles de feuillus aux « chênes ».

Le jury a aussi constaté que les candidats avaient des difficultés à analyser de manière rigoureuse les vignobles. Les facteurs de localisation (physiques, historiques, logistiques...) sont trop rapidement étudiés et encore moins à différentes échelles. Les principaux types de vignoble et leur localisation, ainsi que les systèmes de production associés ne sont pas correctement maîtrisés, ce qui amène certains candidats à faire des contre-sens majeurs en plaquant des modèles viti-vinicoles sur une région sans analyse précise. L'association du moindre château à un vignoble en dehors de la région bordelaise est encore une erreur récurrente. Il n'est pas non plus incohérent de demander aux candidats, quand le sujet s'y prête, de connaître certains cépages.

Le jury a été surpris des difficultés d'un certain nombre de candidats et candidates à analyser les phénomènes hydrologiques alors que la question de l'eau est un enjeu de plus en plus central dans le contexte du changement climatique, et une ressource cruciale pour les activités agricoles. Le sens d'écoulement des cours d'eau n'est pas toujours bien identifié, et des erreurs gênantes ont été répétées : des fleuves ont ainsi vu leur embouchure devenir leur point de départ, la Somme a été identifiée comme faisant partie du bassin de la Seine, des rivières ont alimenté leurs affluents... La question régulièrement posée du régime hydrologique des cours d'eau présents sur la carte a souvent suscité la perplexité. Et

lorsque le jury a essayé de mettre les candidats et candidates sur la voie en leur demandant le type de climat du territoire, les réponses ont trop souvent été excessivement larges (climat tempéré) ou étroites (climat lorrain). Et il apparaît dans les exposés ou les questions que la maîtrise des caractéristiques des climats principaux climats métropolitains et ultramarins est souvent incertaine. D'autre part, les milieux spécifiques comme les zones humides sont encore appréhendés avec difficulté. De même, les marais maritimes et leurs aménagements comme les polders ne sont pas toujours bien identifiés sur les cartes, ce qui donne lieu à des confusions fâcheuses.

Notons pour terminer que l'évolution des politiques, des pratiques et des espaces agricoles souffre encore de certaines approximations et confusions. Confusion tout d'abord entre remembrement, concentration des terres et débocagisation. Confusions encore sur la notion de filière agricole qui n'est pas bien maîtrisée, et encore moins lorsqu'il s'agit de démontrer les différentes composantes de la dite filière sur la carte. Le jury invite donc les candidats à avoir une connaissance plus précise de la diversité des filières agricoles et de leurs spécificités, en n'oubliant pas de les recontextualiser dans leur environnement local, national et européen.

Conclusion

En conclusion, le jury n'attend pas des candidats des connaissances encyclopédiques, ni un savoir technique détaillé, mais seulement du vocabulaire précis et juste, la maîtrise du raisonnement géographique, la capacité à spatialiser les dynamiques étudiées et plus globalement des idées claires sur les régions françaises pour être en mesure d'analyser tout type de territoire ruraux. Le jury est conscient des écarts de difficulté qui peuvent exister entre des cartes dites classiques et celles peut-être moins habituelles. Les exigences sont toutefois adaptées ; les cartes plus complexes nécessitant un vocabulaire un peu plus technique et des connaissances plus pointues bénéficient bien évidemment d'une marge de tolérance plus grande.

Pour rappel, les oraux sont ouverts au public et le jury a accueilli un grand nombre de visiteurs, en particulier des étudiants issus des classes de première année, et a grandement apprécié la courtoisie des collègues préparateurs et leur coopération, qui a participé au bon déroulement des épreuves. Le bilan de cette session 2024 se révèle donc positif. Le principe de l'exercice est largement compris et le jury renouvelle, une fois encore, ses remerciements à tous les collègues investis dans la préparation des candidates et candidats.